

Durée et lieu : 2 modules de 3h30 pour une **durée totale de 7h** sur 1 jour, en salle de formation

Intervenant : juriste ou avocat de profession

PREAMBULE REGLEMENTAIRE

L'expression "travail illégal", juridiquement consacrée par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005, regroupe un ensemble de fraudes majeures à l'ordre public social et économique, précisément prévues et définies par le code du travail.

Ces fraudes ont en commun de violer des règles élémentaires liées à l'exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société, ainsi que celles liées à l'embauche et à l'emploi des salariés. Ce sont :

- Le travail dissimulé
- Le prêt illicite de personnel
- Le marchandage
- L'emploi d'un étranger démuné de titre de travail
- Le cumul irrégulier d'emplois
- La fraude aux revenus de remplacement

Le travail illégal constitue un ensemble de fraudes majeures à l'exercice d'une activité professionnelle et à l'emploi de salariés. Il contribue à la désorganisation de la société, favorise l'exclusion et la précarité, l'évasion fiscale et sociale, et l'enrichissement frauduleux des délinquants. Ses conséquences sont particulièrement néfastes.

Compte tenu de ces enjeux, **le dispositif institutionnel et juridique de lutte contre les différentes formes du travail illégal a été renforcé ces dernières années et vient récemment de faire l'objet de plusieurs mesures légales et réglementaires qui améliore les moyens de contrôle et les pouvoirs des agents habilités, favorise la coordination interministérielle et aggrave le régime des sanctions pénales, administratives et civiles.**

Cette lutte législative qui ne cesse de s'intensifier se traduit notamment par :

- De nouveaux cas de travail dissimulé réprimé,
- Un renforcement de la responsabilité des donneurs d'ordre,
- Un élargissement des pouvoirs des agents chargés du contrôle (nouvelles prérogatives de l'urssaf "procédure de flagrance sociale"),
- La mise en place d'une coordination entre les institutions administratives,
- Une amélioration de l'information concernant les différents intervenants sur les chantiers,
- Une information et des garanties accrues des droits des salariés employés illégalement,
- Une étendue de la responsabilité in solidum des cocontractants,
- De nouvelles sanctions applicables aux entreprises (annulation totale des exonérations de cotisations),
- Des précisions sur les sanctions telles que fermeture administrative, remboursement des aides à l'emploi, exclusion des marchés publics,

TEXTES APPLICABLES UTILISES LORS DE LA FORMATION

Ces textes sont les suivants :

- Articles L 8211-1 et suivants du Code du Travail sur les différentes formes du travail illégal
- Loi de financement de la sécurité sociale pour 2015
- Décret n° 2011-1693 du 30 novembre 2011 relatif à la protection des droits sociaux et pécuniaires des étrangers sans titre et à la répression du travail illégal
- Loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité et Décret n°2011-681 du 16 juin 2011
- Directive 2009/50/CE du conseil du 25.05.09

- Arrêté du 31 janvier 2003 pris pour l'application de l'article 46 du code des marchés publics et de l'article 8 du décret n° 97-638 du 31 mai 1997 pris pour l'application de la loi n° 97-210 du 11 mars 1997 relative au renforcement de la lutte contre le travail illégal
- Décret n°2008-244 du 7 mars 2008
- Loi n°2011-1906 du 21 décembre 2011
- Loi du 25 juin 2008 instaurant la rupture conventionnelle
- Loi n°2008-776 du 4 août 2008
- Loi 2013-504 sur la sécurisation de l'emploi, promulguée le 14 juin 2013
- Décret n°2011-1602 du 21 novembre 2011
- Loi n°2011-525 du 17 mai 2011
- Loi Savary du 10 juillet 2014
- Loi du 22 décembre 2014
- Loi de finance 2015
- Articles 41-12° et 41-2 du Code de procédure pénale
- Loi du 11/10/1940 relative à l'utilisation des travailleurs sans emploi
- Loi n°97-210 du 11 mars 1997
- Décret n°97-213 du 11 mars 1997 (article 9, titre II)
- Loi de financement de la sécurité sociale 2015
- La loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure
- Code du travail – 8ème partie – livre 2
- DILTI- rapport du 3 janvier 2008
- Rapport sur le travail non déclaré au sein de l'Union Européenne (octobre 2007)
- Eurobaromètre spécial 284 - vague 67.3 - TNS Opinion & Social • octobre 2007
- Article du secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance
- Article du 14/11/2012 sur le site www.vos.droits.service-public.fr
- Bulletin officiel du ministère de la justice n° 93 (1er janvier - 31 mars 2004) - Circulaire relative à la politique pénale en matière de réponses alternatives aux poursuites et de recours aux délégués du procureur CRIM 2004-03 E5/16-03-04
- Article journal SUD OUEST du 16/12/11 – « une solution pour sortir du travail illégal »
- Rapports annuels de la Cour de cassation de 2009 à 2013
- Infodocexpert – Etude social – 1er trimestre 2011
- Circulaire 5/02/13 relative au plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015
- Circulaire 28/11/12 relative aux sanctions administratives suite à PV relevant d'infractions de travail illégal
- Plan national de lutte contre le travail illégal 2013-2015
- Plan national de lutte contre le travail illégal 2016-2018
- Décret d'application du 22 février 2016
- Circulaire du 18 juillet 2016 présentant l'ordonnance du 7 avril 2016 n°2016-413

OBJECTIF DU STAGE :

Objectifs réglementaires :

- Connaître les grandes lignes de la réglementation en matière de travail illégal,
- Comprendre les obligations de respecter les contraintes réglementaires,
- Connaître les institutions chargées du contrôle du travail légal

Objectifs liés à l'exercice quotidien du professionnel :

- Comprendre les enjeux du travail illégal, tant pour l'employeur que pour le salarié et le client.
- Se responsabiliser davantage vis-à-vis de la nécessité de respecter les règles inhérentes au travail légal pour ne pas risquer de sanctions,

- Minimiser les risques en cas d'externalisation des tâches,
- Mettre en place les mesures destinées à éviter la récidive,

Cette formation a pour objet principal de permettre au justiciable de prendre conscience de l'étendue de sa responsabilité lors de la commission de ce type d'infraction pénale et des sanctions qui en découlent, afin notamment de le dissuader de récidiver mais aussi de commettre d'éventuelles infractions connexes en matière de travail illégal.

CONTENU DETAILLE DU STAGE

I. PREAMBULE : PREMIERS PAS et INTRODUCTION

- 1.1 Présentation croisée de SSA JUSTICE et des stagiaires
- 1.2 Présentation des mesures alternatives à la poursuite pénale : Le dispositif MAPITI
- 1.3 Objectifs et contenu du stage
- 1.4 Déroulement de la formation et organisation matérielle du stage

Atelier : “ Je prépare mon plan d'action “

Atelier : test de connaissances préliminaire (évaluation du niveau de connaissances à l'entrée du stage)

II. INTRODUCTION

- 2.1 Les textes réglementaires
Atelier vidéo : Découvrir la carte professionnelle BTP
- 2.2 Les enjeux de la lutte contre le travail illégal
- 2.3 Les risques du travail illégal
- 2.4 Le travail illégal en chiffres **en Guyane**

MODULE 1 : DEFINITION ET CONTROLE DU TRAVAIL ILLEGAL

I. DEFINITION DU TRAVAIL ILLEGAL

- 1.1 Définition

Atelier : quelles sont vos sources d'information, vos moyens d'accès au droit du travail ?

- 1.2 Le travail dissimulé

- 1.2.1 La dissimulation d'activité à but lucratif
 - 1.2.1.1 Généralités
 - 1.2.1.2 Les critères retenus pour qualifier une activité de lucrative
 - 1.2.1.3 Les activités concernées

Dans la presse : Ile de Cayenne – “ plusieurs auditions lors d'une opération de lutte contre le travail clandestin “

Dans la presse : “Démantèlement d'un gallodrome clandestin en Guyane “

Focus : l'entraide familiale, le bénévolat, l'aide à domicile

- 1.2.1.4 Les formalités non respectées

Focus : l'inscription au RCS et au répertoire des métiers ; les obligations déclaratives et fiscales ; les CFE

- 1.2.1.5 2 nouveaux cas de travail dissimulé
- 1.2.1.6 La portée du critère intentionnel
- 1.2.1.7 L'interdiction de publicité en faveur du travail dissimulé
- 1.2.2 La dissimulation d'emploi salarié
 - 1.2.2.1 Les critères du salariat

Focus : Quels sont selon vous les critères du salariat ?

Dans la presse : "Approvisionnement des sites d'orpaillage : un homme arrêté en possession de 350 kg de marchandises à KOUROU.
 - 1.2.2.2 Les omissions sanctionnées

Atelier : Analyse d'un bulletin de paye, sa simplification, les obligations de l'employeur – Quelles sont les mentions obligatoires ?

Vidéo : la fiche de paie clarifiée

Focus : la simplification du bulletin de paye et l'intégration du prélèvement à la source.

Focus : les obligations de l'employeur en matière de paiement des salaires

Atelier : Cas pratique – rétention de cotisations

Dans la presse : Un tatoueur, qui exerçait de façon clandestine dans des locaux mal entretenus, interpellé à Cayenne

Focus et Atelier : la DPAE
 - 1.2.2.3 Les droits du salarié non déclaré

Atelier : Quels sont les droits du salarié non déclaré ?
 - 1.2.2.4 Le « recours » au travail dissimulé : chaîne de responsabilité
 - 1.2.2.5 Le recours à des faux indépendants

Atelier : quels sont les "indices" d'un faux travail indépendant ?

Focus : La protection du travailleur indépendant
- 1.3 L'emploi d'étrangers sans titre de travail
 - 1.3.1 Les obligations de l'employeur
 - 1.3.2 L'interdiction

Dans la presse : « L'emploi illégal ciblée par la police nationale »
 - 1.3.3 Les droits du salarié étranger sans autorisation de travail
 - 1.3.4 Solidarité financière du donneur d'ordre et du maître d'ouvrage
- 1.4 Les délits connexes
 - 1.4.1 La traite des êtres humains
 - 1.4.2 Les abus de vulnérabilité

Dans la presse : Opération de gendarmerie dans un bar clandestin avec des prostituées à APATOU

II. MOYENS DE LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

- 2.1 Les agents habilités à contrôler

Atelier : quelle(s) entité(s) a effectué le contrôle de votre entreprise ? quels sont les agents habilités à procéder aux contrôles ? Quels sont les pouvoirs de ces agents ?
- 2.2 Les pouvoirs des agents de contrôle

Atelier : Quels sont les pouvoirs de ces agents ?
- 2.3 Les contrôles de l'URSSAF

Focus : la charte du cotisant contrôlé

MODULE 2 : RESPONSABILITE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES ET SANCTIONS

I. QUI EST RESPONSABLE ?

Atelier : A votre avis, à qui incombe la responsabilité en matière de travail illégal ?

1.1 Qui peut engager sa responsabilité ?

1.1.1 Les principes généraux de responsabilité

1.1.1.1 Distinction entre responsabilité contractuelle et délictuelle

1.1.1.2 La responsabilité pénale

1.1.1.3 Les 3 éléments constitutifs de l'infraction

1.1.1.4 L'auteur et le complice

Atelier : A votre avis, l'entreprise peut-elle être responsable pénalement ?

1.1.1.5 Principe : concours entre la responsabilité pénale des dirigeants et celle de la société (personne morale)

1.1.2 La responsabilité en matière de travail illégal

1.1.2.1 Responsabilité de l'auteur du travail illégal

1.1.2.2 Responsabilité du salarié

1.1.3 Responsabilités dans les différentes infractions de travail illégal

1.1.3.1 Faux travail indépendant

1.1.3.2 Délit d'emploi d'un étranger sans autorisation de travail

1.2 Qui peut engager la responsabilité de l'auteur de travail illégal ?

II. LES SANCTIONS

2.1 Les différentes sanctions

2.1.1 Définition des peines

2.1.2 Les différentes sanctions pénales

2.1.3 Les peines complémentaires

2.1.4 Les sanctions administratives et civiles

2.1.5 Les sanctions au cas de publicité en faveur du travail illégal

2.2 Les sanctions spécifiques au travail dissimulé

2.3 Les sanctions spécifiques à l'emploi d'un étranger démuné de titre de travail

2.4 Exonération de responsabilité pénale

III. MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION PAR ETABLISSEMENT

Atelier : Cette partie est organisée sous la forme d'un atelier individuel où chaque stagiaire va considérer ses propres infractions et les mettre en lien avec la réglementation. Il devra en rechercher les causes et, le cas échéant, établir le plan d'action correctif et préventif à mettre en œuvre au sein de son entreprise pour éviter la réitération de l'infraction ou la commission d'infractions connexes. Le formateur pourra alors conseiller chacun individuellement en fonction de sa situation.

IV. CONCLUSION

4.1 Sources et adresses utiles

4.2 Sitographie

4.3 Atelier final : Questionnaire d'évaluation de fin de formation des stagiaires